



Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT

Expérimentation du télétravail au Conseil départemental de l'Essonne

PORTEUR DU PROJET

Conseil départemental de l'Essonne – Direction des Ressources Humaines

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

L'expérimentation est une des mesures phares de la charte des temps, mise en place au sein du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du projet managérial « Ensemble Faire Essonne ».

Le but de ce test est d'offrir la possibilité aux agents du Conseil départemental de travailler depuis leur domicile, pour permettre une meilleure conciliation de leurs temps de vie professionnelle, familiale et personnelle. Après une enquête montrant que 75% des agents ayant répondu se montrent favorables au recours au télétravail et un atelier du dialogue social consacré au sujet, l'expérimentation débutée en septembre 2014 avec un panel de 34 d'agents expérimentateurs, sélectionnés sur des critères variés assurant une diversité de situations professionnelles et personnelles, durera 6 mois. Outre la qualité de vie au travail, cette action contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements domicile travail des agents

A l'issue de ces 6 mois, un bilan sera établi pour mesurer les implications managériales, organisationnelles et logistiques. Au vu de celui-ci, un déploiement plus large pourra être mis en place.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

Environnementaux

§ Diminution des déplacements (Empreinte carbone) et donc réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sociaux

- § Conciliation de la vie personnelle et professionnelle.
- § Diminution des risques d'accidents routiers.

Économiques

§ Gain financier pour les agents (économie sur l'essence, l'usure des véhicules...) exigeant néanmoins un investissement matériel (ordinateurs et téléphones portables) pour la collectivité.

